

var PP4005 - Pilier 1 de l'échelle médico-sociale de l'enfant handicapé ([Population](#))**Description**

Score qui évalue les conséquences d'un handicap sur les plans physique et mental. L'octroi et le montant des [allocations familiales majorées](#), déterminées pour un enfant handicapé, sont basés sur ce score ainsi que sur celui des piliers 2 et 3 ([PP4006](#) et [PP4007](#)).

L'échelle médico-sociale évalue les conséquences du handicap sur l'enfant et son entourage familial. Les conséquences sont évaluées sur trois plans différents : incapacité physique ou mentale (pilier 1), degré d'activité et de participation (pilier 2, voir P4006) et l'entourage familial (pilier 3, voir PP4007).

Pour le pilier 1, un score de 0, 1, 2, 4, ou 6 points est attribué par le médecin conseil en fonction de l'incapacité physique ou mentale de l'enfant.

*Codification***Valeur Signification**

0	0 % à 24 % d'incapacité physique ou mentale
1	25 % à 49 % d'incapacité physique ou mentale
2	50 % à 65 % d'incapacité physique ou mentale
4	66 % à 79 % d'incapacité physique ou mentale
6	80 % à 100 % d'incapacité physique ou mentale

Remarques

- Vous trouverez davantage d'informations dans l'arrêté royal : 28 MARS 2003. - Arrêté royal portant sur l'exécution des articles 47, 56septies et 63 des lois coordonnées relatives aux allocations familiales pour travailleurs salariés et de l'article 88 de la loi-programme (I) du 24 décembre 2002.
- L'échelle médico-sociale de l'enfant handicapé ne doit pas être confondue avec l'échelle qui détermine le degré d'autonomie ([PP4004](#)).

Disponible

Database	Variantes	Premières données	Dernières données
Population	ALL	2011-01-01	2025-12-31

Source: Agence InterMutualiste (<https://aim-ima.be>)

Code

PP4005

Format SAS

1. (numeric)

Variable(s) équivalente(s)

- [PP4006-Pilier 2 de l'échelle médico-sociale de l'enfant handicapé](#)
- [PP4007-Pilier 3 de l'échelle médico-sociale de l'enfant handicapé](#)
- [PP2004-Allocations familiales supplémentaires](#)

Mots clés[Pathologies et handicaps](#)